

PROCES-VERBAL
DU
CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020



Le Conseil communal de Lutry est convoqué en séance
le lundi 14 septembre 2020 à 20h00
en la salle du Grand-Pont

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2020
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Dépôt de motions et de postulats
4. **Préavis municipal n° 1271/2020** concernant la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2019
Rapport de gestion de la Municipalité
Rapport et vœux de la Commission de gestion
(Rapporteuse Mme Alessandra Silauri présidente de la Commission de gestion)
5. **Préavis municipal n° 1278/2020** relatif à la demande d'un crédit d'ouvrage pour supprimer le dégrilleur et réaménager la station de pompage du quai Vaudaire
(Rapport de la commission, président rapporteur M. Xavier Dewarrat)
6. Election de la Commission de gestion et de son président
7. Communications municipales
8. Discussion et votation sur les motions et postulats déposés en point 3 de l'ordre du jour
9. Interpellations, questions et divers

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Cédric Alber

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 14 septembre 2020
Présidence de M. Cédric Alber

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le **Président**, 70 conseillères et conseillers répondent à l'appel.

Excusé(e)s: Mmes Camille Moser, Corinne Roussy
MM. Vincent Aeby, Olivier Bridel, Olivier Buche, Darel Cedraschi, Jean-Daniel Jayet, Melaine Laesslé, Jean-Samuel Leuba, Philippe Martin, Pascal Metraux, Jean-Marc Pilloud, Pierre Robert, Dominique Roulet

Absent : Alfredo d'Agostino

Le quorum étant atteint, le **président** déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

Il y a un nouveau point 1, assermentation de deux conseillères. La numérotation des points suivants est modifiée en conséquence.

Le point 9 devient élection de deux membres de la commission de recours en matière d'impôt.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVELLES CONSEILLERES

Mme Caroline Brennecke du groupe Indépendants et Vert'libéraux, domiciliée à la Grand-Rue 52, qui remplace M. Guy Wolfensberger, démissionnaire, est assermentée.

Mme Paola Juan du groupe des Verts domiciliée à la Rue Verdaine 8, qui remplace Mme Sylvie Moroszlaj, démissionnaire, est assermentée.

2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2020

Mme Cindy Freudenthaler remarque dans la page 6 au sujet d'une interpellation de M. Wolfensberger qu'il faut lire « les marquages » et non pas « les parcs ».

M. Bernard Hagin fait les remarques suivantes :

- Page 2, ligne 3, il faudrait lire « les revenus et la fixation du prix du courant **ne** seront **plus** basés sur des considérations techniques ».
- Page 3, 2^{ème} alinéa, il faut ajouter « **sur** la gouvernance ».
- Page 3, 1^{er} amendement « les pertes fiscales » et non pas « las pertes fiscales ».
- Page 4, la phrase de M. Leuba n'est pas très claire. Il faut lire « urgence sur les changements de la structure du mode de fonctionnement ».
- Page 4, après l'intervention de Mme Weber, la discussion est close. Cette phrase doit se situer après le 3^{ème} amendement.

e.n.

- Page 4, dans l'intervention de M. Hagin, il faut maintenir l'hôtel. La commission a estimé que le montant de CHF 150'000.- est un montant correct.
- Page 4, M. Hagin pense qu'il s'agit « des sondages » et non « des balles » sismiques.
- Page 6, paragraphe 2, il faut lire « à adopter ».

Ainsi corrigé, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Faute d'objets suffisants le **président** a décidé d'annuler la séance du 2 novembre.
La prochaine séance aura lieu le 5 décembre.

Courriers

Le 24 juin, l'**ex-président** a reçu une lettre concernant la cantine scolaire. La lettre a été remise à Mme Glauser, car ceci est du ressort de la Municipalité.

Le 2 juillet, le **président** a reçu une lettre concernant les mesures antibruit de l'A9. La lettre a été remise à la Municipalité, qui a les compétences pour pouvoir répondre aux questions.

Le 29 et 31 août, il a reçu les lettres de démission de M. Wolfensberger et de Mme Moroszlay.

Représentations

Le 3 septembre, il a participé au repas suivant la séance plénière de la commission de gestion.

Le **président** rappelle que tous les conseillers peuvent recevoir les documents des séances par voie électronique. Actuellement, il y a 40 conseillères et conseillers qui ont fait ce choix. Les personnes intéressées peuvent contacter la secrétaire.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

M. Vincent Arlettaz, du groupe PLR, dépose un postulat sur les déchets.

M. François Pittet, du groupe des Indépendants et Vert'libéraux, dépose un postulat demandant à la Municipalité le renforcement de la ligne 69.

M. Axel Kuonen, du groupe UDC, dépose un postulat demandant à la Municipalité de participer au Projet Perséides.

Mme Emilie Hassenstein, du groupe des Verts, dépose un postulat : Relance économique, par une modernisation de la culture à Lutry.

5. PREAVIS MUNICIPAL N°1271/2020 CONCERNANT LA GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2019 RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE RAPPORT ET VOEUX DE LA COMMISSION DE GESTION

Au pupitre, **Mme Alessandra Silauri** présidente de la Commission de gestion, est dispensée de la lecture de son rapport par le **président** puisque tous les conseillers l'ont reçu.

Rapport de gestion de la Municipalité

Le rapport de gestion de la Municipalité est passé en revue chapitre par chapitre.

A la page 90, **M. Bernard Hagin** signale qu'il y a deux variantes du chantier 6 (Corsy/La Conversion) qui ne sont pas très explicites. En plus, elles sont reprises dans le rapport de la Commission. Une description un peu plus précise aurait été bienvenue.

A la page 208, **Mme Catherine Desaulles** demande si c'est une volonté de la Municipalité de maîtriser les charges des surveillants de la plage. Elle rappelle que le rapport de police fait aussi une relation entre les incivilités et la diminution des heures de surveillance.

M. Kilian Duggan explique qu'ils ont diminué le nombre d'heures de présence des surveillants en début et fin de saison. Il y a eu un peu moins de surveillance. C'est une constatation empirique. Un suivi va se faire les prochaines années pour pouvoir tirer des conclusions.

M. Patrick Aeby signale qu'une étude sur les flux de personnes fréquentant la plage est en cours de réalisation par l'Université de Lausanne.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Rapport de la commission de gestion

Mme Alessandra Silauri, présidente de la Commission de gestion résume son rapport.

Le rapport de la Commission de gestion est passé en revue chapitre par chapitre.

Les travaux de la commission de gestion ont été perturbés par le Covid. Elle remercie la Municipalité, les chefs de service, ainsi que M. Ceppi qui a assuré l'intendance et la préparation des différentes salles.

La Commission de gestion a souhaité innover avec des questions transversales. La volonté était de savoir s'il y avait une cohérence. La Commission de gestion a focalisé sur quelques sujets, notamment :

1. Traiter la sécurité aux abords des écoles.
2. Circulation dans la Commune.
3. Gestion du personnel de la Commune.

Les membres de la Commission à l'unanimité trouvent que la gestion était très bonne et que la Municipalité a les compétences techniques requises.

Deux éléments sont marquants :

1. La Municipalité est confrontée à des projets beaucoup plus grands et complexes comme le PALM, la mobilité ou les constructions.
2. L'évolution sur le marché de l'électricité. Aux SI, il y a un rythme soutenu pour prévoir et faire le bon choix stratégique.

Mme Alessandra Silauri a eu beaucoup de plaisir à découvrir les tâches des différents services. Elle espère que le travail effectué par la Commission aide à faciliter les réflexions stratégiques de la Municipalité.

Le président ouvre la discussion.

A la page 30, **M. Patrick Aeby** souligne cette phrase du rapport de la commission gestion « malgré la forte affluence la sécurité n'a révélé que peu d'infractions et de déprédations ». Par contre le rapport de gestion de la Municipalité, page 209, signale que la société de sécurité a augmenté de 37% ses interventions et que l'APOL a augmenté de 192% le nombre de ses interventions par rapport à l'année passée.

Il remarque que son postulat du 8 juin était utile. Il souhaite savoir quand il aura une réponse.

M. Kilian Duggan répond qu'il aura la réponse dans les délais.

M. Claude Weber attend la réponse d'un postulat de 2014. Il demande si le Master Plan concerne la circulation dans le bourg et la vie des piétons et automobilistes. M. Duggan ne peut pas dire si le trottoir faisait partie ou non de ce plan. Le postulat concerne la Rue de Vevey. Si on ne l'a pas donné comme objectif à atteindre rien ne sera fait.

M. Kilian Duggan répond que le Master Plan des mobilités n'a pas pour objectif de définir des mesures constructives. Le plan directeur n'est pas dépendant du postulat mais il y aura une réponse.

M. Claude Weber aimerait une réponse avant juin, car il va quitter le Conseil.

M. Bernard Hagin fait deux remarques ;

1. Il faut parler en français dans le Conseil. Il faut donc dire le plan directeur au lieu du master plan.

2. Fin 2018, les conseillers ont reçu une enquête et ni le rapport de la Municipalité, ni celui de la Commission ne le mentionne. Il se demande ce qu'il faut faire avec cette brochure. C'est la Commission pour l'année 2019 qui aurait pu faire l'objet de commentaires ou discussions en 2019.

Mme Rose-Marie Notz remercie la Commission pour le travail réalisé. Les questions transversales ont bien aidé pour la compréhension.

La parole n'est plus demandée la discussion est close.

Le Président met au vote les conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptées à l'unanimité, soit :

1. **D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2019 et de lui en donner décharge,**
2. **De relever la Commission de gestion de son mandat.**

Le Président ouvre la discussion sur les «**Vœux de la Commission de gestion 2020 pour l'exercice 2019**»

En vertu de l'article 138 du règlement du Conseil, les vœux seront passés en revue un par un et le Conseil se prononcera sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité en cas de vœu non admis ou s'il y a eu discussion sur l'un ou l'autre de ces vœux.

Vœu n° 1 : Améliorer les modes de circulation entre le bourg et Savuit. Partiellement admis.

Vœu n°2 : Améliorer l'information quant à la consommation d'électricité, d'eau et de gaz.
Admis

Vœu n° 3 : Politique communale pour la stratégie énergétique 2050. Admis

Vœu n°4 : Faciliter la vie des habitants de la commune en poursuivant l'usage des nouvelles technologies informatiques. Admis.

Vœu n° 5: Station de partage de vélos. Non-admis. Votation : 30 oui / 12 non / 14 abstentions.

Vœu n°6 : Coordonner les deux projets Burquenet Sud et Nouveau collège du Grand-Pont en matière de circulation. Admis.

Vœu n°7 : Arbres-remplacement des abattages et nouvelles plantations. Admis.

Rapport de la Municipalité concernant les suites données aux vœux de la Commission de gestion 2019 pour l'année 2018

Vœu n° 3 : Sécurisation des passages piétons. **M. Denis Aguet** informe que le passage entre la BCV et le parking de la Possession a été sécurisé et que c'est une bonne chose pour piétons et automobilistes. Mais il est difficile d'accéder à la BCV en arrivant du nord. Il ne trouve pas la solution fantastique.

M. Etienne Blanc souligne qu'il y a eu plusieurs accidents à cet endroit. La longueur du passage est très grande et la Municipalité a préféré sécuriser les piétons. Si le passage est de plus d'un mètre cinquante il faut mettre un flot.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 1278/2020 CREDIT D'OUVRAGE POUR SUPPRIMER LE DEGRILLEUR ET REAMENAGER LA STATION DE POMPAGE DU QUAI VAUDAIRE

Au pupitre, **M. Xavier Dewarrat**, président de la commission, est dispensé de la lecture de son rapport par le **Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. David Dewarrat remercie la Municipalité, les chefs de service et le technicien de la Commune M. Giannuzzi. La SUVA a été le déclencheur de ce projet en mettant en évidence le besoin de transformations lors d'un contrôle. La Commune peut s'appuyer sur un mandat qui avait effectué au préalable une étude de faisabilité.

Les avantages de ce projet sont une simplification du système. La suppression du dessableur et du dégrilleur est prévue. Les pompes sont conçues pour permettre un relevage des eaux usées sans dégrillage, ni dessablage préalable. En plus, la suppression du stockage des déchets permettra de réduire considérablement les odeurs aux alentours de la STAP.

Les deux inconvénients sont le blocage plus fréquent des pompes par des déchets et autres débris et une usure plus rapide des roues des pompes en raison du sable. L'usure excessive d'une pompe nécessite le changement de sa roue.

Le projet prévoit de libérer une surface de 32m². Il y a plusieurs réflexions sur sa future utilisation. La commission propose que la commune étudie la possibilité de se munir de vaisselle réutilisable. Quant au mode de financement, il pourra être entièrement financé par la trésorerie courante de la Bourse communale. Il sera amorti en 25 ans par le fond de réserve qui est déjà constitué pour « l'épuration des eaux ».

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Conseil adopte les conclusions du préavis à l'unanimité, à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à supprimer le dégrilleur et réaménager la station de pompage du quai Vaudaire
2. D'accorder les crédits nécessaires à ces travaux et aux prestations de service qui leur sont liées soit la somme CHF 334'000.- (TTC)
3. D'admettre le mode de financement proposé.

7. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE SON PRESIDENT

La commission comporte 11 membres et 11 candidats sont proposés. Sans opposition, l'élection s'effectue à main levée.

Sont élus :	Mmes et MM	Benoît	BONGARD
		Garance	LABBE
		Xavier	DEWARRAT
		Jean-Yves	CONNE

Jean-Marc	PILLOUD
Mical	RAPPAZ
Marie-Claude	ROSSI
Kristin	ROSSIER
Xavier	TARIN
François	PITTET
Aurélie	WOHLHAUSER

Monsieur Xavier Tarin est élu président de la Commission de gestion à l'unanimité.

8. ELECTION DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPOTS

Pour remplacer Mme Sylvie Moroszlay, démissionnaire, Mme Chantal Bellon au nom du groupe des Verts propose sa propre candidature. **Mme Chantal Bellon** est élue par applaudissements.

Pour remplacer M. Guy Wolfensberger, démissionnaire, M. Ludovic Paschoud au nom du groupe des Indépendants et Vert'libéraux propose la candidature de **Mme Caroline Brennecke**. Elle est élue par applaudissements.

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Etienne Blanc informe qu'il y a une nouvelle directrice de l'hôtel Le Rivage depuis le 1^{er} juillet, Mme Polgar qui vient du Beau Rivage de Lausanne. La collaboration avec la société PHAR SA qui aide à gérer cet établissement se passe très bien. Les mois de juillet et août ont été excellents pour l'hôtel. Le restaurant a eu un très bon mois de juillet et un excellent mois d'août.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli informe que la Commune de Paudex a décidé de suspendre le projet BHNS pour des raisons financières. Ceci a des conséquences pour Lutry qui n'a pas encore pris une décision formelle. Paudex est un des partenaires du réseau, et si Paudex se retire il faudra un plan B. Une séance a eu lieu vendredi qui réunissait les communes de Belmont, Pully, Paudex, les TL et la DGMR. Vu les montants investis par la Commune de Lutry et les autres communes, il faut étudier un nouveau scénario. D'ici décembre, les TL devraient faire une modélisation sur le budget de fonctionnement pour savoir quel impact le retrait de Paudex va provoquer. Le projet n'est pas mort, mais il sera différent. Globalement, le projet continue et va être réévalué.

M. Charles Monod rappelle que le Conseil a voté lors de la dernière séance le préavis Covid. La phase 1 démarre ces jours et 6600 ménages vont recevoir un bon de frs. 10.- pour chaque membre et les explications sur le projet « ensemble soutenons nos commerces ». Une campagne d'affichage va également être faite. La phase 2 aura lieu en octobre et il sera possible d'acheter des nouveaux bons. La liste des partenaires actuelle inclut ceux qui ont répondu dans les délais.

Le vin du domaine communal, le Pinot noir 2018, a reçu une médaille d'argent au mondial de Bruxelles. Les vins sont en vente au domaine communal.

10. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que la discussion ne se fait pas sur le fond. Il s'agit de voter la prise en considération des objets déposés au point 4 de l'ordre du jour pour le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

M. Vincent Arlettaz développe son postulat « apaiser la gestion des déchets ».

Il y a deux exemples qui posent problème : Les déchets encombrants et le littering.

Il invite la Municipalité à étudier les nuisances liées aux déchets et à examiner les différentes mesures, en particulier en matière de voirie et de police qui permettraient d'apaiser cette situation.

Le président ouvre la discussion.

M. Etienne Blanc devait discuter de ce sujet avec M. Kilian Duggan en début d'année, mais l'arrivée du Covid a changé ceci. Il y aura une campagne de communication et de répression avec des patrouilles mixtes de la voirie et de la police. Le règlement ne permet que de dénoncer, mais il n'est pas possible de verbaliser.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Votation : Le postulat de M. Arlettaz est accepté à une large majorité et envoyé à la Municipalité pour étude et rapport (3 voix contre et 14 abstentions).

M. François Pittet développe son postulat « renforcement de la ligne 69 ». Cette demande s'appuie sur les constats suivants :

- Avec le nouvel horaire et le renforcement de l'axe Nord-Sud, le nombre des utilisateurs a beaucoup augmenté.
- -Il n'est pas prévu que la gare de Bossières disparaisse à moyen terme.
- L'atteinte des objectifs de transfert modal nécessite la mise en place d'offres de transports publics performants et crédibles.

Le renforcement de la ligne 69 permettrait de compenser la baisse de l'offre à la gare de Bossière pendant les heures de pointe en semaine et offrirait aux habitants des quartiers concernés une offre le week-end pour descendre au Bourg.

Il demande à la Municipalité d'étudier le renforcement de la ligne 69, le cas échéant d'inscrire un montant au budget 2021 pour permettre une mise en application rapide en même temps que le nouvel horaire.

Le président ouvre la discussion.

M. Antoine Blondel s'étonne que la Municipalité qui a été informée le 20 juin par le Canton n'ait pas informé les habitants à propos de la gare de Bossière. A chaque fois, le Canton informe juste avant les vacances.

M. Pierre Bonjour soutient le postulat. Avec la révision du PGA, au moins de la partie est, il faut essayer de réintégrer les zones réservées qui ont été gelées pendant 5 ans. Si un effort convenable est fait pour la déserte des transports dans la région est, ces zones pourront être réintégrées.

M. Kilian Duggan signale que les propos de M. Pittet sont à la fois justes et faux. En 2018, la ligne 68 a été renforcée et la 69 a été maintenue. La Municipalité, malgré ce que dit M. Blondel, fait quelque chose. Elle a réussi après des négociations à maintenir cette halte et s'engage à le faire pendant deux ans. Il y aura une desserte par heure. Dès décembre, le tracé

de la ligne 69 va être modifié pour que les usagers de la gare de Bossière puissent rejoindre la gare de la Conversion.

Concernant l'augmentation des fréquences le week-end, la Municipalité se bat pour maintenir cette desserte. Il est difficile de justifier des transports publics avec une haute fréquence lorsqu'il y a peu de population. La Municipalité est en négociations avec les communes voisines pour renforcer l'axe est-ouest-nord et le prolonger à la Croix voire si possible encore plus loin.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Votation : Le postulat de M. Pittet est accepté et envoyé à la Municipalité pour étude et rapport (32 voix pour, 13 voix contre et 20 abstentions).

M. Axel Kuonen développe son postulat « pour que la commune de Lutry participe au Projet Perséides-redécouvrons la nuit. ». Il propose à la Municipalité d'étudier une participation à ce projet en 2021 voire dans les années à venir et donc de rejoindre des communes comme Pully, Paudex ou Ecublens qui ont fait le pas.

Une sensibilisation à cet événement pourrait être faite dans l'Echomunal, voire dans les écoles.

M. Charles Monod précise que la Municipalité a été approchée par les initiateurs du projet. Pully et Paudex ont participé. Pully n'a pas éteint tout son éclairage, car la Bernadaz est restée allumée et Paudex a éteint un petit moment. Il y a une obligation d'éclairer les passages piétons et il y en a une centaine sur le territoire communal.

M. Monod invite les personnes intéressées à monter aux Echerins vers 22h00.

M. Marc-Eric Wirth pense que l'aspect important du postulat est que se soit un peu étendu pour que les gens qui n'habitent pas sur les hauts de la commune puissent les voir.

M. Gilles Cottet signale que le postulat peut sensibiliser aux questions de pollution lumineuse. En termes écologiques, il doute qu'une nuit fasse quelque chose. L'invitation à monter en voiture aux Echerins n'est pas très écologique.

Votation : Le postulat de M. Kuonen est accepté et envoyé à la Municipalité pour étude et rapport (39 voix pour, 11 voix contre et 14 abstentions).

Mme Emilie Hassenstein développe son postulat intitulé « Relance économique, par une modernisation de la culture à Lutry ».

La culture peut se définir selon trois cercles concentriques. Le premier est l'art et les artistes, Le deuxième inclut les industries directement reliées et le troisième concerne le tourisme, la communication et le numérique.

En 2018, la Commission de gestion faisait le vœu que la Municipalité définisse une politique culturelle. La Municipalité n'a pas admis ce vœu, car la promotion culturelle n'est pas du domaine exclusif de la Commune, mais implique d'autres acteurs comme la SDL, les concerts Bach, l'Esprit frappeur...

Elle se demande comment il est possible de qualifier la politique culturelle « d'adaptée » quand il n'y a justement pas de politique définie.

M. Ludovic Paschoud rappelle que le 9 septembre 2019 avait eu lieu un vif débat et son postulat avait été accepté. Chaque année il est demandé à la Municipalité de « bouger », de mettre des critères, de réagir et d'établir un fil rouge.

M. Sébastien Rod estime que le nouveau postulat ne va pas du tout dans le même sens que celui de 2019, car il veut étatiser la vie associative à Lutry. M. Rod est actif depuis 30 ans

dans diverses associations composées à 100% de bénévoles. Il faut les maintenir. C'est ici qu'ils créent des liens. Si la vie culturelle est professionnalisée, comme par exemple à Vevey, la vie culturelle reposera sur des décisions politiques et sur des acteurs politiques.

Il signale deux problèmes majeurs :

- 1) En regardant les comptes et le budget, il en ressort une situation très difficile et le postulat demande une étude à grand échelle. Celle-ci coûte très cher. Il faudrait cadrer ce rapport.
- 2) Si le but est d'étatiser la vie culturelle et associative, il y aura un grand impact dans le budget et les dépenses deviendront exponentielles.

M. Rod invite les conseillers à refuser ce postulat.

Mme Chantal Bellon estime que la Municipalité doit répondre aux attaques du Conseil. Il n'y a pas eu de réponse pour le postulat de 2019. Les réponses doivent se donner dans les six mois et rien n'a été fait. Ce n'est pas parce que la culture va être soutenue qu'elle va être étatisée. La culture a un budget de frs. 800'000.-, mais il n'y a pas une politique culturelle pour la guider. Mme Bellon ne veut surtout pas d'une nouvelle étude, car il y a eu déjà assez de dépenses en études. La base de la politique culturelle en Suisse est à l'échelle communale. Une culture qui n'est pas soutenue par sa commune ne sera pas soutenue par le Canton, ni par la Confédération. C'est le principe de subsidiarité.

M. Raymond Sudan remarque qu'il y a dix ans la Commission de gestion s'était posé la question où commence et où finit la culture. Il est en faveur du bénévolat, par contre il ne veut pas du professionnalisme, qui ne sert à rien.

M. Xavier Tarin a deux constats : il y a un budget culturel et la Commission de gestion de cette année a relevé aux pages 21-22 qu'il n'y a pas une politique culturelle professionnelle, mais que des critères ont été choisis pour être mis en place pour la distribution de subventions.

M. Jakob Bircher remarque qu'un point le dérange. Un poste à mi-temps va être créé. Il est très difficile de chiffrer une manifestation culturelle et les retombées économiques. L'autre exemple concerne les bons de frs. 10.- distribués à tous les habitants. Ceci a une retombée économique directe pour Lutry.

Mme Cindy Freudenthaler rappelle qu'il est ici question du renvoi à la Municipalité et non pas des divers questionnements des conseillers. Elle se réjouit de voir comment la Municipalité va répondre à toutes ces questions.

M. Antoine Blondel souligne que le titre du postulat résume tout. Il faut avoir un peu d'ambition et une vision d'avenir.

M. Ludovic Paschoud précise qu'il n'y a eu à aucun moment l'idée d'étatiser. Personne n'a demandé d'abolir le bénévolat.

Mme Claire Glauser comprend que la culture pose un problème. Les critères sont peu précis. C'est elle-même et M. Croisier qui s'occupent de la culture de manière « bénévole ». Mme Glauser ne croit pas qu'engager un professionnel soit la meilleure solution, mais ceci permettrait de structurer davantage les choses. La Commune soutient des associations lausannoises régionales et l'Octogone car la population de Lutry fréquente ces salles.

Mme Alessandra Silauri ne comprend pas que des millions de francs soient dépensés pour de études et encore des études pour le BHNS et que ces personnes ne sont pas capables de donner un peu pour la culture.

Mme Claire Glauser explique qu'ils viennent d'avoir un service de la jeunesse qui commence à prendre forme et à développer des projets. Peut-être qu'un jour, il y aura un département de la culture, si la Commune s'en donne les moyens.

Mme Emilie Hassenstein dit qu'il faut réfléchir afin de pouvoir économiser en trouvant des synergies.

Votation : Le postulat de Mme Hassenstein est accepté et envoyé à la Municipalité pour étude et rapport (36 voix pour, 22 voix contre et 7 abstentions)

11. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

M. Eugène Chollet constate que la charge dans les routes de la Conversion et du Landar est toujours en constante augmentation. L'UDC demande ce que compte faire la Municipalité à très court terme pour pacifier le trafic et augmenter la sécurité du citoyen contribuable. Il y a 19 routes qui débouchent sur les deux routes, La Conversion et le Landar. Les travaux autoroutiers qui devraient durer au moins trois ans causent des bouchons et accidents sur les zones de chantiers. Les automobilistes se déportent sur le réseau communal. Les deux routes recensent une charge journalière, entre 15'000 et 17'000 véhicules par jour. Le groupe UDC félicite l'Exécutif pour les projets exécutés et soutient toutes les mesures de pacification et de sécurisation des chaussées. Il sensibilise la Municipalité pour qu'elle ne crée pas deux types de citoyens, les favorisés à l'Est de la Lutrive et les sinistrés à l'ouest. L'UDC attend le rapport d'analyse de la Municipalité.

M. Kilian Duggan a signé un accord pour lancer une étude conjointe entre la Commune, l'Office fédéral des routes et la DGMR pour une requalification totale de la RC770 qui commence au Voisinand et se termine au Landar. Cette étude est partie début juin. Il s'agit des étapes préliminaires qui permettront de trouver une solution si elle existe.

M. Bernard Hagin explique que les propriétaires de bateaux des deux ports ont reçu une lettre pour les informer de la possibilité de faire un cours de grue qui coûte frs. 100.-. Tous les propriétaires de bateau doivent avoir ce permis de grue. Il faut aussi contracter une RC de 5 millions. Il demande comment sont justifiés ces 5 millions. Il faudrait modifier le règlement. Dans le règlement, il y a deux incohérences. L'utilisation de la grue est limitée à deux heures maximum. Ce temps est trop court et il ne permet pas de réaliser un carénage ou autres travaux d'entretien. Une possibilité est que la moitié des propriétaires se rende à Pully où le règlement est meilleur.

Le dernier point est adressé à M. le Syndic, en tant qu'informaticien. Il se demande pourquoi quand la commune donne un document à télécharger l'adresse est si longue. Il serait plus simple d'utiliser www.lutry.ch

M. Kilian Duggan remarque que M. Hagin a eu beaucoup de chance, car ce permis existe depuis une dizaine d'années et il devrait être demandé. La Municipalité n'a pas été très réactive. Elle a révisé la grue pour entretenir cette obligation qui existe dans tous les ports de posséder une grue ou de déléguer à des professionnels qui a priori ont tous le permis. Pour les 5 millions de la RC, la Municipalité s'est renseignée auprès des communes partenaires qui demandaient aussi une couverture de 5 millions. Concernant le règlement, la Municipalité est souple et laisse le bateau un peu plus de temps sur la grue. Le règlement a été fait dans l'idée de sortir le bateau, le déposer sur un ber et à la fin de l'hivernage le remettre dans l'eau avec la grue.

Mme Kristin Rossier a une question qui touche à la nuisance sonore du trafic et particulièrement des motos quand elles accélèrent. Elle demande quels moyens a, la Municipalité, pour faire respecter la loi qui limite les décibels du trafic routier.

M. Kilian Duggan déplore ces nuisances, mais explique que la marge de manœuvre est nulle. Les normes d'homologation de ce type d'engins sont le résultat d'un accord entre la Suisse et l'Europe. Les normes européennes s'appliquent. La Municipalité a mené des campagnes de

contrôle avec la police ce printemps et en partenariat avec le service des automobiles. Aucun engin contrôlé n'était hors norme.

Mme Paola Juan demande s'il y a une procédure en place concernant le harcèlement ou d'autre type d'acte sexiste au sein des différents services de l'administration communale. La Municipalité ne répond pas maintenant.

M. Axel Kuonen annonce que c'est le 20^{ème} anniversaire de la section UDC et il invite les conseillères et conseillers le samedi 24 octobre au marché de Lutry pour partager le verre de l'amitié.

Mme Cindy Freudenthaler rappelle le vœu émit par le groupe Indépendants et Vert'libéraux lors de la séance du 22 juin par l'intermédiaire de M. Guy Wolfensberger relatif à la mise en place des aménagements cyclables. Ce vœu fait suite au vœu de M. Cottet du 8 juin. Mme Freudenthaler souhaite connaître les différentes réflexions entamées par la Commune.

M. Kilian Duggan répond que la Municipalité a pris contact avec les services concernés et le Canton pour comprendre comment ils ont pu traiter ceci aussi rapidement. La réponse est que ceci n'est pas possible pour les Communes, car elles doivent appliquer les procédures et mettre en œuvre des mesures. La Municipalité prépare une procédure pour améliorer tout ce qui est possible et à des coûts raisonnables. M. Duggan avoue que le Canton n'est pas un partenaire privilégié.

M. Alain Amy demande à la Municipalité, si elle a été informée des nouveaux horaires de la déchèterie de la Coulette à laquelle peuvent aller les habitants de Lutry. Elle ouvrirait assez tard et les dimanches ce qui était très pratique.

M. Charles Monod a constaté que des pelleteuses ont été mises à l'entrée pour la bloquer et maintenant il y a même une barrière automatique. La Municipalité n'a pas été informée, de la même façon que le bureau de Covid, tout d'un coup ils ont fermés les infrastructures pour des raisons qui leur appartiennent. Pour les heures d'ouverture, ils vont se renseigner.

M. Raymond Sudan répond à M. Hagin que l'article 1 dit : la grue, propriété de la Commune Lutry. Art. 2.8 Tout propriétaire est responsable des dommages pouvant survenir à son bateau, ber ou remorque ainsi qu'à des tiers. Il faut modifier l'art. 2. et peut-être dire locataires au lieu de propriétaires.

La route du Landar va être finie après 8 ans de travaux. Un verre serait bienvenu.

Concernant la BHNS, les quantités dépensées sont astronomiques. Il faudrait demander à la population si celle-ci est favorable à ces dépenses.

Il faudrait éviter de faire une séance trop longue le 5 décembre, sinon il serait mieux de garder celle de novembre.

M. Alain Amy informe que la sortie du Conseil aura lieu le 10 octobre.

M. Patrick Sutter annonce qu'après 9 ans comme chef de groupe, il passe le témoin à M. Olivier Rodieux avec effet immédiat.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22h29

La prochaine séance est fixée au samedi 5 décembre 2020 à 15h30

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

Cédric Alber

Pilar Brentini



... ..

... ..

... ..